

**COMMUNE DE LUZE**  
**CONSEIL MUNICIPAL**



L'an deux mil vingt, le 15 septembre 2020 à 20h00, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Luze, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis sous la présidence de M. Eric STEIB, Maire en salle du Conseil à la Mairie.

**Liste des présents:**

STEIB Eric, DUHOUX Gilbert, DESGRANGES Fabien, SURLEAU Étienne, WARTELLE Sylviane, TOZZI David, DERDAKA Djamila, ROESS Odile, GRESSARD Jean-Paul MONNIER Pascal, VUERLI Sandrine

Excusés: VALLADONT Carole, VAILLAUD-PREVOT Émeline, ALBERT Marie-Francoise, LAURENCOT Loic

**Ordre du jour:**

- Demandes de subventions à la commune
- Désignation du délégué et de son suppléant pour le SIED70
- Convention avec le Poney Club et le Club de Zumba
- Inscriptions dans les différentes commissions CCPH
- Réflexion sur l'installation d'un distributeur de pain et d'œufs
- Bilan des travaux en cours et à venir
- Étude concernant le photocopieur de la mairie
- Demande de Projet par Eurowatt
- Divers

1. Demandes de subventions à la commune

La Fondation du Patrimoine sollicite la commune sous la forme d'une adhésion à son association. Le montant demandé ( relatif à la taille de la commune ) est de 75 euros. Attendu que cette fondation a pris une part active dans les travaux de rénovation du Temple, le Maire propose de valider cette requête. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

2. Désignation du délégué et de son suppléant pour le SIED70

La nomination du délégué a été repoussée afin que l'ancien maire puisse présider jusqu'à la dernière AG qui s'est déroulée fin août. Le Maire effectue un appel à candidatures. Aucun candidat ne se propose. Mr Eric Steib est finalement nommé titulaire et Mme Derdaka sera sa suppléante.

### 3. Convention pour le Poney Club et l'Association de Zumba

La convention pour le renouvellement de l'utilisation de la MTL par l'association de Zumba le mercredi soir est renouvelée à l'identique. Il sera cependant demandé un chèque de 100 euros de caution concernant le nettoyage de la salle. Le conseil Municipal accepte la proposition à l'unanimité.

Une convention sera passée par le Poney Club de Luze afin de régulariser un prêt de terrain à titre gratuit sur la parcelle 32. En contrepartie, le club s'engage à fournir du fumier pour le fleurissement. Le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

### 4. Inscriptions dans différentes commissions de la CCPH:

La nomenclature des commissions à la Communauté de Communes du Pays d'Hericourt a évolué. Il est proposé aux conseillers municipaux de s'inscrire dans les nouvelles commissions. Un tableau mis à jour sera envoyé à la CCPH.

### 5. Réflexion sur la mise en place d'un distributeur de pain et un distributeur d'œufs:

Un accord de principe a été validé. Il reste pour le Conseil Municipal à se prononcer sur l'emplacement et la taille du distributeur. La commune aura à sa charge le courant électrique. Dans le même ordre d'idée, une réflexion est faite sur la pertinence d'installer un distributeur de pain. Mme Roess, conseillère, se charge de prendre contact avec le boulanger.

### 6. Bilan des travaux en cours et à venir:

- les panneaux de signalisation STOP ont été installés à 4 endroits différents sur la commune
- les travaux concernant le Bassin Tampon du 2nd lotissement devraient commencer en octobre.
- les travaux de réfection de voirie vont démarrer sur la deuxième quinzaine de septembre. Pour les financer, la commune bénéficie d'une aide du Département.
- Concernant l'aire de jeux, la commune n'a pas d'informations concernant l'attribution de DETR pour ce projet. Suite à la présentation d'un projet de réfection lors du conseil précédent, il est décidé d'attribuer un montant de 60 000 euros pour les travaux afin d'effectuer une première tranche, et de voir avec le prestataire pour l'installation de matériaux de qualité.
- Concernant le photocopieur de la Mairie, une demande a été effectuée auprès d'une entreprise locale pour une location. Une étude est en cours.

### 7. Demande de projet par Eurowatt:

Une société a contacté le Maire pour évaluer la possibilité d'implantation d'éoliennes sur le territoire. Toutefois, au vue de l'étude, ce moyen de production d'électricité ne semble pas très satisfaisant . De plus, il est nécessaire de la coupler avec des dispositifs de production utilisant des énergies fossiles. A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette demande.

## 8. Divers

- La commune a été saisie pour un dossier de surendettement concernant des habitants du village. Par principe, le conseil municipal le refuse à l'unanimité, même si il apparaît difficile que les fonds soient récupérés.
- Il existe plusieurs secteurs sur la commune ou des travaux avaient été réalisés pour le Syndicat des Eaux. Les finitions d'enrobés ne sont pas encore réalisées. Le Syndicat des Eaux sera contacté afin d'y remédier.
- Plusieurs conseillers signalent une vitesse excessive dans le village, et plus particulièrement sur la Départementale. Une étude devra être réalisée lors des prochains conseils afin de définir l'installation et la localisation de ralentisseurs.
- Concernant la fibre, des réponses vont être apportées très rapidement aux habitants.
- En qualité de vice-président à la CCPH, en charge du développement économique, Mr Steib informe qu'il travaille sur un projet de ZA sur la commune de Luze. Il précise qu'une parcelle de 30ha requiert l'attention des services. Une proposition de la CCPH arrivera prochainement et fera l'objet d'une étude attentive du Conseil.
- PLUI (1): un document relatif aux dents creuses (2) a été rempli par le Maire et les adjoints. L'État estime qu'il y a sur la commune beaucoup de surfaces constructibles, bien exposées. Ces surfaces sont jugées suffisantes pour un éventuel développement du village. Toutefois, de nombreux propriétaires de ces dents creuses ne souhaitent pas vendre. A terme, il sera proposé de déclasser une partie de ces dents creuses.
- De nombreuses associations ont exprimé le souhait de reprendre leurs activités. Elles y sont autorisées, mais dans le respect des règles sanitaires.
- Une assurance a été prise pour le Syndicat de la Luzine. Cela concerne principalement la station d'épuration. De plus, des travaux concernant le réseau sont à envisager. Cela engendrerait une augmentation de la taxe d'assainissement pour les financer.
- Dates des prochains conseils :
  - Lundi 12 octobre 2020
  - Lundi 9 novembre 2020
  - Lundi 7 décembre 2020
  - Lundi 11 janvier 2021
  - Lundi 1 février 2021
  - Lundi 1 mars 2021
  - Lundi 29 mars 2021
  - Lundi 26 avril 2021
  - Lundi 31 mai 2021
  - Lundi 28 juin 2021

Le Maire, Eric Steib clôt la séance à 22h00.

(1) Plan Local d'Urbanisme Intercommunal .

(2) En urbanisme, une "dent creuse" correspond à une étendue de parcelles vierges non construites, de faible superficie, entourée de constructions sur les côtés, formant ainsi une "dent".